

DECISION MUNICIPALE n°D20250925-119

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

Matière

Activité

Attributaire

Durée

Lieu

Corrèze	Service	Service Culturel	
nçaise	Туре	Convention de mise à disposition	
8.9	Domaines de co	omaines de compétences par thèmes - culture	
Mise à	disposition de sa	lle	
Du 26 septembre 2025 au 3 juillet 2026			
Centre	Culturel Municipa	al Jean Ferrat	

Le Maire d'Ussel,

Association Parents d'Élèves Franco Turc d'Ussel

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

Décide.

Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition d'une salle relative à l'accueil des cours culturel et linguistiques organisés par Association Parents d'Élèves Franco Turc d'Ussel, 15 Chemin de la Borde - 19200 USSEL.

Article 2: La présente convention de mise à disposition d'une salle a pour objet l'accueil des cours culturels et linguistiques organisés par l'Association Parents d'Élèves Franco Turc d'Ussel, les vendredis de 16 h à 18 h dans la salle Jean Ségurel du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat. L'association ne fera pas cours pendant les vacances scolaires.

Article 3: La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 25 septembre 2025

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE